

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-75 CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°01 – BP eau et assainissement M49

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget eau et assainissement M49.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'exploitation d'un montant de zéro euro équilibré en dépenses et recettes (0 €).

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	6215	Personnel extérieur affecté par la collectivité de rattachement	750.00 €			
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	- 750.00 €				
TOTAL		- €	TOTAL			

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

• **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de l'eau et de l'assainissement, présentée par compte.

VOTE :

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par transmission
 au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
 Affiché le 20 DEC. 2024